Limitez l'accès aux médicaments si un proche pense au suicide

Assurez vous de...

- [ ] Rapporter au pharmacien tous les médicaments expirés ou non utilisés.
- [ ] Demander au pharmacien de donner seulement une semaine de médication à la fois.
- [ ] Acheter les plus petits formats possible de médicaments en vente libre.
- [ ] Garder la médication sous clé.
- [ ] Superviser la prise des médicaments, incluant à l'école ou au travail.
- [ ] Ne pas laisser la médication dans le sac de l'enfant.

En cas de prise de substance(s) ou médicament(s)

Si la personne est inconsciente en ou danger immédiat, appelez le 911.

En d'autres cas, contactez le Centre antipoison du Québec au 1-800-463-5060.

Centre antipoison du Québec

Si vous avez besoin de soutien

Que ce soit pour vous ou pour un proche, vous pouvez en tout temps, gratuitement et en toute confidentialité être accompagné par un intervenant:

- En contactant votre centre en prévention du suicide;
- En appelant le 1 866 APPELLE (277-3553);
- En textant le 535353;
- En consultant suicide.ca pour contacter un intervenant par clavardage.

AQPS Association québécoise de prévention du suicide

RCPSQ Regroupement des centres de prévention du suicide du Québec